

INTRODUCTION

Le RFAT, Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue et ses membres tiennent à exprimer leur point de vue quant à l'avenir du dossier de la condition féminine et du traitement que lui réserve le Gouvernement du Québec pour le futur.

Nous ne commenterons pas l'Avis du Conseil du statut de la femme : « **Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes** », document que nous avons lu très attentivement et avec lequel nous partageons en bonne partie l'analyse puis que celle-ci fait écho, à plusieurs égards, aux arguments mêmes avancés par le Mouvement des femmes.

Par ailleurs, étant donné le contexte dans lequel se tient cette consultation (modernisation ou réingénierie de l'État), ainsi que la confusion qui règne autour des réels objectifs de cette consultation (on consulte pourquoi et sur quoi en fait??) et les doutes émis quant au sérieux de la présente démarche gouvernementale (est-ce une consultation bidon?), le RFAT a cru essentiel de réitérer sa position face aux changements qui pointent à l'horizon, changements nourris par toutes sortes de rumeurs.

I. Le RFAT

Le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue est un regroupement régional de femmes et de groupes de femmes créé en 1983. Pendant plus de 10 années, le RFAT n'a compté presque essentiellement que sur le bénévolat de ses membres, ce qui témoigne de l'engagement assidu de ces femmes.

Reconnu, à juste titre, comme l'instance régionale de concertation en matière de condition féminine, il est impliqué dans des dossiers majeurs, notamment la régionalisation des services de santé et des services sociaux, le développement socio-économique, la réforme des divers programmes sociaux, la Marche mondiale des femmes, etc. Cette place, au cœur de l'activité régionale, en fait par conséquent un partenaire incontournable.

II. La situation des Québécoises en 2004

Tel que démontré dans l'avis du CSF « **Vers un nouveau contrat social pour l'égalité des femmes et des hommes** », l'égalité pour toutes les femmes est loin d'être acquise dans les faits. Qu'il s'agisse des domaines de l'éducation, du marché du travail et de l'emploi, de la santé, de leur place dans les lieux de décision, les femmes accusent toujours des retards plus ou moins marqués. La discrimination systémique qui tapisse leur condition de vie fait encore des ravages, tant dans la sphère publique que privée.

Par contre, bien qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, il est indéniable que de grandes luttes ont été gagnées au prix d'efforts parfois gigantesques déployés par des femmes militantes et engagées dans la quête de l'égalité pour toutes les femmes. Ces victoires, nous les devons à ces femmes de tête et d'action qui ont revendiqué, dénoncé et manifesté pour tout au

moins réduire sinon éliminer les inégalités et injustices engendrées par cette discrimination systémique en place depuis des siècles et faisant des femmes des êtres de second plan, subordonnées à la suprématie masculine. Ainsi, pour toute question relevant des conditions de vie des femmes, le Mouvement des femmes est devenu incontournable. La poursuite de la démarche d'émancipation, d'autonomie et d'égalité des femmes ne peut se réaliser sans le moteur qui l'a initié. À ce titre, il serait d'une indécence sans nom que le Gouvernement fasse la sourde oreille à ses revendications, ses opinions et à ses analyses lorsqu'il est question d'égalité pour les femmes.

III. Une Politique en condition féminine

Conformément à la position de l'Organisation des Nations Unies et à la lumière de nombreuses recherches et études des plus sérieuses, il est maintenant incontestablement démontré que les femmes, partout dans le monde, ont été et sont encore aux prises avec une discrimination systémique engendrée par un système d'organisation sociale patriarcale dont les résidus, encore très présents même dans les sociétés occidentales, font que les femmes n'ont toujours pas atteint l'égalité pleine et entière. Ce sont donc les femmes qui sont en quête d'égalité. Sans nier ou même minimiser les difficultés bien réelles vécues par des hommes, celles-ci n'étant pas de nature systémique, nous ne pouvons souscrire à une comparaison symétrique des difficultés que vivent les hommes avec les discriminations dont sont victimes les femmes. Voilà une des raisons pour lesquelles nous sommes favorables à l'élaboration d'une nouvelle **Politique en condition féminine** qu'une politique de l'égalité pourrait compléter, mais qui ne pourrait en aucun temps s'y substituer.

Nous croyons qu'il est prématuré de mettre de côté une mesure spécifique la plus efficace soit une *Politique en condition féminine*. Il reste encore trop d'inégalités à contrer et les conjonctures actuelles, tant provinciales que nationales et même mondiales, laissent entrevoir une tendance qui va plutôt dans le sens du conservatisme (montée de la droite et néolibéralisme) que du progrès.

Par ailleurs, nous souhaitons que cette nouvelle Politique poursuive le travail déjà amorcé avec la Politique précédente « **Un avenir à partager...** ». Elle pourrait donc s'articuler autour des orientations suivantes :

- ④ L'autonomie économique des femmes
- ④ Le respect de leur intégrité physique et psychologique
- ④ L'élimination de la violence à leur endroit
- ④ La reconnaissance et la valorisation de leur apport collectif, dont le travail invisible
- ④ Leur place dans le développement des régions

En outre, étant donné les nouvelles réalités, les éléments suivants devraient également y être abordés :

- ④ La poursuite de l'implantation de l'ADS
- ④ L'amélioration des acquis démocratiques
- ④ La place des femmes dans les instances décisionnelles.

Nous sommes tout à fait en accord avec le principe voulant qu'il faille partager avec les hommes le projet de réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Mouvement des femmes s'est d'ailleurs associé, à maintes occasions, à des hommes. Il est évident que ces alliances doivent se poursuivre, se consolider et d'autres doivent aussi être développées. Toutefois, en ce qui concerne la conception et l'élaboration de mesures, de politiques, de programmes, etc., directement liés aux conditions de vie des femmes et aux discriminations les heurtant spécifiquement, ce sont des femmes qui doivent en être les maîtresses d'œuvre, les conceptrices.

IV. La réalité des femmes en Abitibi-Témiscamingue

De façon générale, le portrait de l'Abitibi-Témiscamingue démontre que les conditions de vie des femmes et des hommes sont inférieures à celles de la moyenne des personnes au Québec. Ce premier constat s'explique par les difficultés que vit la région au niveau de ses secteurs moteurs de l'économie, tels l'exploitation des ressources naturelles, minières et forestières, le problème de l'exportation du bois d'œuvre, la crise de la vache folle qui menace l'agriculture, le tout, conjugué au marché mondial et à la pression qu'il met sur l'économie locale. À cela s'ajoutent des facteurs tels la diminution de la population, son vieillissement et l'exode des jeunes, la dégradation des services, notamment ceux de la santé, qui laissent voir que la situation générale se précarise dans la région.

Mais plus spécifiquement et malgré que les conditions de vie des femmes se soient améliorées à plusieurs égards, on constate que l'écart entre les hommes et les femmes de la région s'est maintenu. Au quotidien, l'évolution des rapports face aux responsabilités familiales a peu bougé. Même si les hommes s'impliquent un peu plus qu'auparavant, les femmes assument majoritairement l'arrêt prolongé lors de la naissance d'un enfant, la prise en charge des tâches domestiques, les soins aux enfants et aux personnes malades. Au regard de la monoparentalité, la prise en charge des enfants par les pères ne semble pas un phénomène en progression dans la région, contrairement au Québec. Les femmes, qui ont un taux de fécondité supérieur à la moyenne du Québec, assument donc une plus grande part des responsabilités familiales avec des revenus beaucoup moindres que ceux des hommes.

Au niveau de l'emploi et de l'entrepreneuriat, les femmes ont un revenu plus faible que celui des hommes et ont des conditions plus précaires (temps partiel et forte concentration dans des secteurs traditionnellement féminins). Bien que les hommes et les femmes de la région enregistrent des revenus d'emploi inférieurs à ceux du Québec, ces dernières touchent 59,5 % du revenu d'emploi des hommes de la région. Quant aux femmes du Québec, elles gagnent 67,1 % du revenu d'emploi des hommes. Il en va de même pour les revenus totaux moyens. L'inégalité entre les revenus des femmes et des hommes est encore plus grande en région.

Les femmes de la région vivent actuellement un phénomène de double discrimination où le caractère traditionnel et le contexte de difficultés économiques amplifient l'inégalité qu'elles vivent déjà en fonction de leur sexe. Bien que les hommes de la région aient de moins bonnes conditions de vie que ceux du Québec, ils ne sont pas mis en situation d'inégalité systémique, mais plutôt conjoncturelle. De plus, la pression économique que vit la région augmente la probabilité de compétition des hommes envers les femmes et augmente la difficulté à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

La dynamique rurale du milieu où les personnes se connaissent entre elles est autant une force lors de l'entraide, du réseautage et de l'action concertée qu'une faiblesse brs de jugements, de pressions au conformisme et de limite de sécurité. L'isolement géographique et social est

fréquent. Ces facteurs contribuent, entre autres, à minimiser et à cacher la problématique de la violence conjugale ou sexuelle envers les femmes.

La participation des femmes aux instances décisionnelles de la région qui n'était déjà pas égalitaire, vit d'importantes difficultés, sinon de nets reculs. Cette situation risque fort d'accroître l'inégalité entre les femmes et les hommes puisque la prise en compte des besoins des femmes et de leur vision est diminuée.

Les difficultés auxquelles sont confrontées spécifiquement les femmes en Abitibi-Témiscamingue soient la pauvreté, les responsabilités familiales, la violence conjugale et l'agression sexuelle, la difficulté d'accès à la formation et aux emplois consolidants, conjugués à l'isolement, la dégradation et l'éloignement des services, sont autant d'éléments qui démontrent bien que les causes sociales des inégalités entre les femmes et les hommes sont encore bien ancrées dans le milieu.

Compte tenu des caractéristiques et de l'histoire du milieu, les femmes vivant en milieu rural sont nettement défavorisées et éloignées de l'égalité avec les hommes. Il est essentiel que le Gouvernement tienne clairement compte des régions et qu'à travers ses orientations, il précise des objectifs envers les régions. Il devra mettre en œuvre des politiques/programmes/mesures qui soutiennent l'égalité des femmes des régions. À la faveur de l'élargissement de ses pouvoirs, il est essentiel que chaque milieu local et régional prenne le relais et se considère coresponsable de l'adoption et de la mise en œuvre de mesures favorisant l'égalité des femmes. Sinon, on risque d'assister non seulement à la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, mais à l'accroissement des disparités régionales en matière de condition féminine.

V. Les outils et les structures

Au RFAT, nous croyons que l'atteinte de l'égalité par les femmes progressera non seulement grâce au travail assidu du mouvement des femmes et de leurs alliances, mais aussi grâce à une volonté manifeste du gouvernement de s'impliquer concrètement dans ce projet et d'arrimer ses actions avec celles du milieu. Il doit donc pouvoir continuer de compter sur des outils et des structures qui permettront l'ancrage de l'égalité pour les femmes.

L'implantation de l'ADS ou AIE

Le projet d'implantation de l'ADS, sur la table de travail depuis 1993, doit en effet s'actualiser et s'étendre à tous les paliers du Gouvernement et dans tous les ministères. Une démarche articulée comportant des échéanciers clairement identifiés ainsi que des mécanismes de suivis et d'évaluation de son implantation, doit être élaborée rapidement.

Le Secrétariat à la condition féminine, ayant été associé dès le départ au projet d'ADS, il nous semble tout à fait logique que cette instance en devienne officiellement le maître d'œuvre et qu'elle veille à ce que cette démarche soit correctement implantée. À cet égard, il est primordial que l'ADS ne se limite pas essentiellement à son aspect « technique ». La cueillette de données sexuées et la simple mesure des écarts entre les hommes et les femmes n'en constituent que la première étape. Ces données tiennent lieu de matériel de base pour effectuer par la suite l'analyse socio-économique, politique et culturelle des écarts constatés dans l'optique de prévenir les inégalités ou de rectifier le tir en proposant des corrections pour éliminer des inégalités déjà

présentes. Il va sans dire que l'implantation d'une telle approche exige des ressources humaines et financières suffisantes.

Ceci dit, bien qu'il s'agisse d'une approche des plus prometteuses qui peut rectifier et prévenir des inégalités, il n'en demeure pas moins qu'elle ne peut en aucun temps se substituer à une politique, à un programme ou à une mesure spécifique aux conditions de vie des femmes qui visent essentiellement à corriger des situations d'inégalités sociales et économiques enracinées dans la culture et les institutions. Elle ne peut remplacer non plus une politique globale en condition féminine qui a la particularité de porter un regard d'ensemble sur la situation des femmes et ainsi orienter la politique globale d'un gouvernement en matière d'égalité pour les femmes. En d'autres mots, l'ADS n'agit pas de façon systémique sur la discrimination envers les femmes.

Le Conseil du statut de la femme

Le Conseil du statut de la femme a été créé en 1973, à une période où le statut juridique des femmes était en voie de progression. Trente ans plus tard, les choses ont effectivement évoluées et le terme « statut de la femme » semble aujourd'hui désuet. Il nous apparaît par conséquent tout à fait approprié de moderniser le nom du Conseil afin qu'il corresponde mieux aux réalités actuelles. C'est pourquoi nous opterions pour le nom « **Conseil de l'égalité pour les femmes** ».

Nous ne sommes pas opposées à ce qu'un organisme se penche sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Il pourrait d'ailleurs s'agir d'une structure affiliée à la Commission des droits et libertés de la personne, par exemple. Nous ne sommes pas non plus opposées à ce que le Gouvernement cherche des solutions aux difficultés vécues par les garçons et les hommes, bien au contraire. Toutefois, l'étude et la recherche de solutions face à ces problématiques ne doivent pas mettre en péril les structures et les missions dévolues à l'amélioration des conditions de vie des femmes qui, nous le soulignons une fois de plus, sont empreintes d'une discrimination de nature systémique qui minent les femmes depuis des siècles.

Le Conseil de l'égalité pour les femmes devrait en outre conserver son autonomie par rapport au gouvernement ainsi que son double rôle :

- conseiller et aviser le gouvernement sur tout ce qui a trait aux conditions de vie des femmes
- informer et sensibiliser la population.

À la lumière de ce qui a été exprimé précédemment concernant la réalité des femmes en région, il nous semble absolument essentiel que le Conseil conserve ses antennes régionales afin de justement pouvoir avoir une vision, la plus complète possible, de ce que vivent les femmes et ce de quelle que région qu'elles proviennent.

Enfin, nous considérons également que le plan stratégique 2001-2005 du Conseil est toujours d'actualité et qu'il de vrait continuer de s'appliquer.

Le Secrétariat à la condition féminine

Une des façons pour le Gouvernement de manifester sa volonté politique quant à l'atteinte de l'égalité pour les femmes est de s'assurer, par l'entremise d'une structure inhérente au

Gouvernement, du soutien dans le développement et la cohérence des actions gouvernementales en faveur de l'amélioration des conditions de vie des femmes dans l'optique d'atteindre l'égalité de fait.

Le Secrétariat à la condition féminine a jusqu'à maintenant rempli ce rôle de manière remarquable, avec conviction et rigueur. Nous croyons donc que cette structure doit non seulement être maintenue mais également consolidée par l'attribution des ressources qu'exigent, entre autres choses, le suivi et l'évaluation de l'implantation de l'ADS.

Ministère à la condition féminine

Nous croyons enfin qu'il est primordial de restaurer le Ministère à la condition féminine. L'amélioration des conditions de vie des femmes et l'atteinte de l'égalité pour les femmes constituent un dossier d'une envergure considérable. Il doit être traité avec tout le sérieux qu'il mérite. C'est pourquoi nous exigeons qu'il soit confié à un ministère, sous l'égide d'une ministre en titre à la condition féminine qui bénéficie d'un budget substantiel.

VI. Les recommandations

LE REGROUPEMENT DE FEMMES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE RECOMMANDE :

Que le Conseil du statut de la femme conserve son autonomie par rapport au Gouvernement ainsi que son double rôle:

- Ⓢ conseil et aviseur auprès du Gouvernement;
- Ⓢ celui visant à informer et sensibiliser la population.

Que le Conseil conserve ses antennes régionales

Que le conseil termine l'application de son plan stratégique jusqu'en 2005

Que l'on conserve la mission du Secrétariat à la condition féminine qui consiste à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Que l'on restaure le Ministère à la condition féminine associé d'un budget

Que l'on assure dans chaque ministère une responsable à la condition féminine

Que l'on assure au MSSS et à toutes les instances régionales et locales le maintien ou la création de postes de répondantes à la condition féminine et de comités aviseurs en condition féminine

Que l'on adopte de nom le « *Conseil de l'égalité pour les femmes* » comme nouvelle appellation du Conseil du statut de la femme

Que l'on poursuive la cueillette de données différenciées selon le sexe et que l'on rende les données disponibles aux milieux

Que l'on poursuive l'implantation de l'analyse différenciée selon le sexe

Que le gouvernement poursuive et développe des actions tenant compte de la spécificité des régions, notamment en :

- Ⓢ adoptant des orientations spécifiques aux régions ;
- Ⓢ mettant en place des politiques/programmes/mesures spécifiques aux régions;
- Ⓢ assurant l'égalité de représentation des femmes à toutes les instances réelles de décisions, tant locales, régionales que provinciale, qu'elles soient politiques ou administratives ;
- Ⓢ soutenant les femmes pour qu'elles inscrivent leurs besoins dans toutes les orientations et plans d'actions locaux, régionaux et provinciaux ;
- Ⓢ s'assurant que les orientations et plans d'actions soient conçus dans et par les milieux et concordent avec leurs particularités et stratégies ;
- Ⓢ en adaptant la formation aux besoins particuliers des femmes des régions, pour qu'elles y aient toutes accès ;
- Ⓢ assurant l'intégration des femmes au marché de l'emploi des régions ;
- Ⓢ assurant le développement de l'entrepreneuriat des femmes autant dans l'accompagnement que dans le financement spécifique ;
- Ⓢ soutenant la relève entrepreneuriale auprès des femmes
- Ⓢ en éliminant la violence faite aux femmes ;
- Ⓢ en assurant des services de santé complets et accessibles aux femmes ;
- Ⓢ en soutenant les groupes de femmes.

CONCLUSION

Nous saluons cette démarche de consultation qui nous semble une réponse aux nombreuses questions que se posaient les groupes de femmes quant à l'avenir du dossier de la condition féminine au Gouvernement du Québec. Nous espérons que l'on respectera, dans les règles de l'art, les principes démocratiques fondamentaux et que l'on prendra réellement en considération les opinions, recommandations et analyses exposés tout au cours de cette consultation par les groupes de femmes afin d'en arriver à un consensus le plus large possible. Nous souhaitons vivement que les rumeurs voulant qu'il ne s'agisse que « d'une consultation pour la forme » ne soient effectivement que de simples rumeurs et que Madame la Ministre saura les faire mentir.

Décembre 2004